



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ville de PINSAGUEL  
Département de la Haute-Garonne  
Arrondissement de Muret

tussé COURRIER N° 12464 ARRIVÉ LE	
21 FEV. 2017	
POUR TRAITEMENT	ED
COPIE(S) POUR INFO	

Pinsaguel, le 17 février 2017

SMTC  
7 esplanade Compans Cafarelli  
BP 11120  
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Nos références : JLC/FBP/OB/2017-n°52

## Objet : Avis sur le projet de révision arrêté du Plan de Déplacements Urbains

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 novembre 2016, le SMTC a invité la commune à adresser son avis sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine. Arrêté le 19 octobre dernier par le comité syndical du SMTC, ce projet ce « Projet Mobilités 2020-2025-2030 » révisé le PDU approuvé en octobre 2012, principalement pour y inscrire les évolutions des projets de transports en commun portés par le SMTC, à savoir la réalisation de la 3ème ligne de métro Toulouse Aerospace Express (reliant Colomiers à Labège via Matabiau) ainsi que le déploiement de 10 lignes structurantes de bus Linéo.

Concernant plus spécifiquement le territoire du sud-ouest de l'agglomération, le projet est structuré autour des programmations suivantes :

- Déploiement d'une « ceinture sud » entre Basso-Cambo et Rangueil, permettant des liaisons transversales entre pôles d'activités, et dont la première réalisation est le téléphérique urbain entre l'Oncopôle et l'université Paul Sabatier
- Mise en place de la ligne Linéo 5 entre Portet-sur-Garonne et l'Oncopôle (livraison prévue en septembre 2019)

### Analyse du projet de PDU arrêté

Considérant le faible niveau de desserte en transport en commun efficace dans le quadrant sud-ouest de l'agglomération, et bien que la commune de Pinsaguel soit consciente que l'attractivité des sites économiques majeurs de la métropole reste à améliorer, nous pouvons regretter que le projet arrêté par le SMTC ne détaille pas suffisamment les solutions de transports envisagées pour la desserte efficace des secteurs périurbains, pourtant en fort développement et dont les déplacements sont aujourd'hui largement dépendants de la voiture individuelle. En effet, la situation de thrombose à laquelle est confrontée l'entrée sud-ouest de la métropole toulousaine devrait faire que la prise en compte de cette situation constitue une priorité du PDU. A cet égard, le déploiement à

# Liberté Égalité Fraternité

venir de « l'étoile muretaine » aurait mérité a minima d'être exposé dans ce PDU, notamment en ce qui concerne la desserte des futures zones d'urbanisation et de développement économique du Muretain Agglo.

Sur le territoire pinsaguelois, la commune prend acte que le projet de halte TER affiché dans le PDU actuel, mais dont la Région a régulièrement indiqué qu'il n'était plus à l'ordre du jour ni même à l'étude, ne soit plus identifié dans le document. Cette clarification met ainsi le PDU en phase avec des réalisations concrètes, programmées techniquement et financièrement ; la commune ne pouvait plus en effet accepter l'affichage de cette halte dans les documents stratégiques (PDU, SCoT) alors même que la collectivité compétente n'allait pas y donner suite.

Pour autant, le secteur de Bordes Blanche reste concerné par un projet de développement d'habitat et d'une zone d'activités dédiée à l'économie verte, dont le Muretain Agglo et les communes de Pinsaguel et Roquettes ont réalisé des études de pré-programmation depuis 2010. Cette intention est par ailleurs identifiée dans le SCoT et est connue du SMTC depuis le début des études. Il est donc d'une nécessité que le PDU annonce les solutions de desserte de ce secteur (identifié en tant que « site d'intérêt d'agglomération » dans le SCoT), aux portes de l'agglomération toulousaine, suite à la suppression du projet de halte TER.

## Avis de la commune

- La commune de Pinsaguel adhère pleinement à l'avis formulé par le Muretain Agglo, qui réserve son caractère favorable à la condition d'une prise en compte de ses remarques.
- La commune de Pinsaguel demande à ce que le PDU affiche un principe de « desserte à étudier et à programmer » pour le secteur de Bordes Blanche afin que la suppression du projet de halte TER puisse s'accompagner d'une réflexion et d'échéances de programmation sur la mise en place de transports en commun vers ce futur site de développement.

**En conclusion, la commune émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte explicite des deux points précédents.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma meilleure considération.

Jean-Louis COLL



Maire de Pinsaguel